

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
14, RUE SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX

Compte-rendu de réunion
de la Commission Fédérale de Développement Territorial
du 27 septembre 2013

Présents : Jean-Jacques BEURRIER, Michel BISEMURE, Serge BRUNET, Daniel PLANCHE, Patrick PEREZ, Julien VILLE, André ZOUGS.

Excusé : Philippe BRIOUT

Assiste : Laurent GUIVARC'H.

Jean-Jacques BEURRIER introduit la réunion par les rappels suivants :

- Hélène TACHET DES COMBES et Raymond TAPPERO, Vice-présidents de la Fédération Française de Natation, sont chargés du suivi respectif du Plan de Développement Fédéral et du Conseil des Régions. Chacune de ces missions est en interaction avec le rôle de la Commission Fédérale de Développement Territorial. Je leur ai demandé d'intégrer la commission, ils ont accepté mais n'ont pas pu se déplacer ce jour.
- Une réunion relative à l'optimisation et au développement des services fédéraux a été organisée en présence de Louis-Frédéric DOYEZ, Directeur Général, Lionel HORTER, Directeur Technique National, Michel SAUGET, Secrétaire Général et Jean-Jacques BEURRIER, Vice-président de la Fédération Française de Natation et Président de la Commission Fédérale de Développement Territorial, en date du 13 septembre 2013. La restructuration des services, le mouvement et la rémunération du personnel ont été abordés, ainsi que le nom des personnes ressource à adjoindre à la commission, au sein des salariés.
- L'objectif de la Commission Fédérale de Développement Territorial, sur la saison est de réfléchir à la contractualisation des relations entre la Fédération Française de Natation et les Comités Régionaux avec une focalisation sur la structuration et la labellisation des clubs.

- Un Conseil des Régions est prévu en date des 16 et 17 novembre 2013. Celui-ci sera préalablement préparé le 7 novembre 2013 en présence de membres de la Direction Technique Nationale, et de Louis-Frédéric DOYEZ, Directeur Général, accompagné de salariés sur le secteur développement et formation.

D'un point de vue général, la réunion se poursuit avec les attentes exprimées par chacun des membres :

- André ZOUGS distribue un fascicule dressant un Atlas Fédéral des Piscines sur le territoire français élaboré par le Service Equipements. Il appelle les membres à prendre connaissance de ce document et à formuler toutes les corrections nécessaires afin de valoriser son contenu.
 - Il est fait la remarque sur le fait que les Comités Régionaux constituent une instance avec pouvoir décisionnel de la Fédération Française de Natation.
 - Il émane un souhait d'une réflexion sur le positionnement des Comités Régionaux, Départementaux et des Clubs au sein des collectivités locales avec une prise en compte des réformes institutionnelles en cours (réforme du rythme scolaire par exemple) et à venir (réforme des Conseils Régionaux et Généraux).
 - Les membres de la commission relèvent l'intérêt de la licence. De façon claire très claire, il est expliqué que la licenciation des adhérents est un double enjeu :
 - i) il s'agit de licencier tous les adhérents des structures affiliées à la Fédération Française de Natation (actuellement, selon une estimation, 40% des adhérents ne sont pas licenciés) ;
 - ii) indépendamment du premier enjeu, il faut promouvoir les activités de la natation auprès d'un public non encore adhérent puis fidéliser et *in fine* licencier ce public au sein des clubs.
 - Les membres de la commission insistent sur l'enjeu de la labellisation et le critère principal de celle-ci : la licenciation de tous les adhérents. la labellisation est l'aboutissement d'une démarche : celle de la structuration des clubs. Premièrement, il est souhaité une réflexion à l'échelle fédérale afin d'aider les clubs à se structurer. Deuxièmement, que la valorisation de la labellisation soit l'objet d'une action de la Fédération Française de Natation, éventuellement complétée par une survalorisation émanant des Comités Régionaux. En d'autres termes, les Comités Régionaux ne détiennent pas, seuls, les clés de la valorisation de la labellisation.
 - La discussion se porte sur l'uniformisation du fonctionnement des inter-régions. Si celles-ci s'avèrent être un formidable levier sportif (mise en place d'un niveau de pratique intermédiaire entre les niveaux régional et national ; confrontation d'un effectif de nageurs plus important), leur fonctionnement doit être uniformisé et clarifié. A titre d'exemple, les inter-régions n'étant pas une structure juridique en temps que telles, la comptabilité de ces dernières est partiellement réalisée par les Comités Régionaux mais indépendamment de la comptabilité régionale. A titre d'exemple, Julien VILLE explique que la gestion de la Natation Synchronisée au sein de l'Inter-Région Sud-Ouest émane du Comité Régional Midi-Pyrénées et pose des problèmes de gestion financière, lesquels sont actuellement résolus par une entente satisfaisante entre les différents comités régionaux en l'absence de documents écrits contractualisant ladite gestion.
- Question à poser à la DTN sur l'existence de zone ou d'interrégions, sur la pertinence du découpage ainsi qu'à la commission juridique afin de clarifier le fonctionnement et le statut juridique de ces échelons fédéraux.**

- Indépendamment de cela et en termes de formation, la volonté affichée du groupe se porte sur l'établissement rapide d'une convention signée entre la Fédération Française de Natation et la Fédération Nationale des Maître-Nageurs Sauveteurs ; il souhaite une déclinaison de ce document au niveau régional afin d'offrir aux clubs la possibilité de contribuer à la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.
- Le souhait d'une contractualisation renforcée de la relation entre la Fédération Française de Natation et les Comités Régionaux. Il est indispensable également de légitimer le Conseil des Régions pour une action plus uniforme des Comités Régionaux.

Le débat d'idées précédemment explicité permet de scinder l'action de la Commission Fédérale de Développement Territorial et de commencer la réflexion sur « contrat régions-FFN » en 6 items distincts :

1. Equipements.

- Un atlas fédéral des équipements sur le territoire national a été élaboré par le Service Equipements. Celui-ci sera décliné en atlas régional spécifique à chaque Comité Régional.
- Il est à noter l'augmentation significative du nombre de délégation de services publics pour la gestion des bassins et pourquoi pas cette gestion déléguée aux clubs
- l'implantation de clubs dans des bassins non encore occupés (couverts ou découverts) paraît être un enjeu intéressant.

2. Emploi et formation.

- La professionnalisation des clubs est nécessaire et indispensable à la structuration des clubs. Il est préconisé aux Ecoles Régionales de Formation aux Activités de la Natation de proposer des formations diplômantes et professionnalisantes telles que la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Activités Aquatiques et de la Natation.
- La relation entre l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation et les Ecoles Régionales de Formation aux Activités de la Natation doit être contractualisée afin d'uniformiser le contenu de l'offre de formation aux Brevets fédéraux sur le territoire national.
- D'une manière générale, le rôle de service public des Ecoles Régionales de Formation aux Activités de la Natation doit être approfondi
- Former les candidats à un métier et contribuer à leur insertion professionnelle et insister sur le début de la professionnalisation à 15 ans avec l'assistant club et les BF.
- Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'améliorer le suivi des stagiaires afin de savoir qui devient professionnel et où ? Ceci afin d'améliorer la communication à ce sujet.
- De même, il y aurait, peut-être, un intérêt à mutualiser des actions de formation au niveau de l'interrégion afin d'avoir un grand nombre de stagiaires tout en imitant les coûts.
- Enfin, le secteur est fortement concurrencer, comment aider les ERFAN à devenir les leaders du secteur ?

3. Développement des pratiques non compétitives. Cette démarche constitue probablement un grand réservoir de licences.

- La pratique des opérations suivantes doit être amplifiée
- Eveil 0 – 6 ans
- Opération Savoir-Nager (à proposer sur des périodes de congés scolaires en sus de la trêve estivale)
- Nagez Forme Santé
- Aquaforme
- Nagez Grandeur Nature.
- Ces pratiques doivent permettre aux clubs de trouver de nouveaux publics et d'intervenir dans d'autres créneaux que ceux utilisés traditionnellement. L'intervention peut se dérouler également en dehors de la piscine.
- Ces différentes actions sont un formidable outil pour valoriser l'image du club dans sa ville.

4. Licences et labellisation des clubs.

- Il s'agit d'aider les clubs à se structurer avec, par exemple
- la rédaction d'un projet associatif et l'objectif de la labellisation
- précision sur les différents labels (FFN, NGN, NFS, 0-6 ans ...)
- La valorisation de la labellisation doit également être engagée directement (ristourne à la licence, engagement à tarif réduit, formation à tarif réduit...)
- Valorisation indirecte (amélioration de la visibilité des clubs, remise d'un pack de matériel).
- améliorer la communication auprès des différentes institutions

5. Organisation et fonctionnement :

Matérialisation des relations entre les Comités Régionaux et Départementaux. Fonctionner mieux ensemble

- Il s'agit de définir la mission des Comités Départementaux à l'égard des Comités Régionaux et inversement (gestion des catégories Benjamins et moins, adéquation des différents calendriers).
- Structuration administrative liée aux plans de développement des régions
- Fonctionnement des interrégions
- La région doit être le pilote de sa politique sur son territoire.
- Accompagnement du projet des clubs.
- les agents de développement, pour quoi faire ? Quel financement ?

6. Développement de la pratique sportive de Haut Niveau.

- Celle-ci nécessite préalablement un état des lieux de la pratique sportive compétitive dressée à partir d'indicateurs chiffrés précis
- proportion du nombre de nageurs qualifiés à une échéance donnée

- pour une catégorie donnée parmi le nombre de licenciés ...) tels que présentés par la Direction Technique Nationale sur sollicitation des Comités Régionaux (interventions entre autres de Laurent GUIVARC'H).
- réussite sportive sur le jour J

Pour finir, nous remarquons que, pour chacun de ces items, nous manquons de constats clairs et de directions politiques sur ce que nous pouvons proposer. Cela rend le débat difficile à animer.

Quelques exemples de question :

- Le projet politique de la fédération est intéressant mais il manque d'objectifs chiffrés pour définir une stratégie cohérente et les actions prioritaires.
- Quel est le rôle de la commission : définir les objectifs politiques et/ou proposer une stratégie de mise en œuvre. En effet, comment proposer une contractualisation avec des régions si, dans le même temps, nous sommes incapables de définir les objectifs fédéraux à atteindre ?
- De même, si nous pensons que nous devons revoir l'offre de licence, que la fédération doit devenir rapidement un gestionnaire d'établissement sportif, etc. Quelles sont les limites de la commission dans sa capacité à proposer des stratégies pour une autre fédération en 2024 ? Sommes-nous autorisés à demander des enquêtes complémentaires ? Et qui se charge de les mener ?

La réunion est clôturée avec la volonté unanime de la tenue d'une nouvelle réunion au mois de janvier 2014 (le 17 ou le 24).

Le secrétaire de séance
Julien VILLE

Le président de la commission
Jean-Jacques BEURRIER